



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les tensions en mer orientale

Question écrite n° 24792

Texte de la question

Mme Stéphanie Do interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les tensions en mer orientale. Cet espace maritime est le théâtre depuis plusieurs années de conflits à résonance mondiale qui engendrent une insécurité et une instabilité dans la région. Cette région, artère vitale du commerce internationale et vivier de ressources naturelles, est fortement marquée par l'émergence depuis le XXème siècle, de revendications territoriales concurrentes vis-à-vis de certains îlots, notamment les Paracels et les Spratleys. Ces tensions peuvent avoir des conséquences non négligeables sur les relations diplomatiques entre la France et les principales puissances de la région, notamment avec les pays de l'ASEAN. La stabilité de cette zone stratégique concourt à la consolidation de la stratégie indo-pacifique menée par la France. Aussi, elle demande au ministre de préciser les perspectives envisagées par la France afin de maintenir la paix et rétablir la sécurité et la stabilité en mer orientale.

Texte de la réponse

La France suit attentivement les développements en mer de Chine méridionale, cette région essentielle pour le commerce international mais aussi pour la paix et la sécurité au sein de l'espace indopacifique qui constitue une zone stratégique pour notre pays. Le respect du droit international, notamment de la liberté de navigation dans cette voie maritime majeure pour les échanges internationaux, et le refus de toute hégémonie, font partie des priorités d'action de la France. La France exerce ainsi régulièrement et continuera à exercer ce droit en mer de Chine méridionale comme dans toutes les mers du globe, dans le respect du droit international et en fonction des nécessités opérationnelles, tout en veillant à ne pas exacerber les tensions dans la région. Cette mer doit rester un espace de liberté, ouvert aux pays tiers qui souhaiteraient coopérer avec les pays riverains dans tous les domaines. La France continuera à promouvoir avec constance ces principes auprès de ses partenaires de la région, notamment dans la perspective du Code de conduite en cours de négociation entre la Chine et les pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). C'est dans cet esprit et dans un contexte de tensions accrues, qu'avec l'Allemagne et le Royaume-Uni, la France a conjointement appelé en août 2019 tous les États riverains de la mer de Chine méridionale à prendre des mesures propres à réduire les tensions et à contribuer à maintenir et promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité et la sûreté dans la région. La France entend approfondir ses relations avec l'Asie du Sud-Est, en particulier avec l'ASEAN. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie française sur l'Indopacifique, elle souhaite notamment devenir partenaire de développement de l'organisation régionale afin de renforcer son action en faveur du multilatéralisme, du développement durable, de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Est.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Do](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24792

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2019](#), page 10234

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2020](#), page 87